La recherche en psychologie des apprentissages 2

Infos pratiques

> **ECTS** : 6.0
> **Nombre d'heures** : 24.0
> **Période de l'année** : Enseignement dixième semestre
> **Méthodes d'enseignement** : En présence
> **Forme d'enseignement** : Travaux dirigés
> **Composante** : Sciences psychologiques, sciences de l'éducation
> **Code ELP** : 5P0PCRAP

Présentation

Cet enseignement vise au développement et à l'application des connaissances méthodologiques permettant à l'étudiant de mener une recherche avec des données collectées sur le terrain : établissement d'une problématique à partir d'une question de recherche et au regard de la littérature, hypothèses, opérationnalisation, recueil et analyse de données, et discussion. Cette seconde année permettra de poursuivre le travail débuté en première année de Master. L'accent sera mis sur l'analyse des données et la discussion des résultats au regard de la littérature. Ce travail de recherche se conclura par la rédaction d'un mémoire de recherche, d'une soutenance orale devant un jury composé des membres de l'équipe pédagogique et par une session de posters scientifiques. Pas de dérogatoire. Pas de compensation (note minimale de 10/20 pour valider)

Objectifs

- Élaboration d'un travail de recherche en psychologie cognitive et positive : de la question de la recherche à l'analyse et la discussion des résultats obtenus
- présenter à l'écrit et l'oral ce travail de recherche

Évaluation

Session 1 : Dossier + soutenance orale

Session 2 : Dossier + soutenance orale

Dérogatoire : pas de dérogatoire

Répartition de la note finale : note finale : 50% note du dossier (mémoire de recherche) 50% note orale (soutenance + séance posters). Cette note n'est pas compensable

Compétences visées

- communiquer les résultats de sa recherche
- mener une recherche scientifique
- analyser les résultats de sa recherche
- soutenir son travail de recherche

Examens

Session 1 : Dans le cadre de cet EC, l'usage de l'IA pour aider à la réalisation des travaux soumis à évaluation est autorisé pour les tâches suivantes :
*** documentation (identification de ressources pertinentes)
*** édition (correction de fautes d'orthographe et de syntaxe, mise en forme des références, traduction de citations et d'extraits).
Il est interdit pour les tâches suivantes :
*** construction (problématisation, suggestion de plan, synthèse de travaux existants, état de l'art)
*** rédaction (amélioration du style, réécriture de passages, rédaction de résumés)
Les résultats fournis par l'IA doivent constituer un matériau pour votre réflexion, et toujours faire l'objet d'une réappropriation et d'une reprise critique.
Tous les usages doivent être documentés dans une section dédiée à la fin de votre travail, à l'exception des usages de recherche web augmentée, de correction orthographique et syntaxique. Cette section doit permettre à votre lecteur d'évaluer la manière dont vous avez travaillé avec l'IA et mobilisé cette ressource au service d'un travail personnel.
L'intégration directe de contenus engendrés par l'IA doit être faite sous le régime de la citation.

Session 2 : Dans le cadre de cet EC, l'usage de l'IA pour aider à la réalisation des travaux soumis à évaluation est autorisé pour les tâches suivantes :
*** documentation (identification de ressources pertinentes)
*** édition (correction de fautes d'orthographe et de syntaxe, mise en forme des références, traduction de citations et d'extraits).
Il est interdit pour les tâches suivantes :
*** construction (problématisation, suggestion de plan, synthèse de travaux existants, état de l'art)
*** rédaction (amélioration du style, réécriture de passages, rédaction de résumés)
Les résultats fournis par l'IA doivent constituer un matériau pour votre réflexion, et toujours faire l'objet d'une réappropriation et d'une reprise critique.
Tous les usages doivent être documentés dans une section dédiée à la fin de votre travail, à l'exception des usages de recherche web augmentée, de correction orthographique et syntaxique. Cette section doit permettre à votre lecteur d'évaluer la manière dont vous avez travaillé avec l'IA et mobilisé cette ressource au service d'un travail personnel.
L'intégration directe de contenus engendrés par l'IA doit être faite sous le régime de la citation.

Bibliographie

Lavarde, A.M.(2008). Guide méthodologique de la recherche en psychologie. Bruxelles: De Boeck.

Contact(s)

> Jerome Dupuis
Contact administratif
jerome.d@parisnanterre.fr
> Laure Leger-chorki
Responsable pédagogique
lleger-chorki@parisnanterre.fr